Fribourg, Suisse. — 46me année. — N° 279 | Le numéro 5 centimes | Mardi 28 novembre 1916

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	7 —	13 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 50	26 —

Abonnement par la poste 20 cent. en plus.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

O. F. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames	1 50 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

Invasion de la grande Valachie.

La résistance roumaine sur le cours de l'Oltu supérieur et moyen a cédé ; les Allemands sont maîtres de toute la vallée, depuis les montagnes jusqu'à Slatina ; plus au sud, ils ont atteint la Vedea, qui coule parallèlement à l'Oltu, à une trentaine de kilomètres à l'est. Alexandria, sur la Vedea, a été occupée. Les Roumains battent en retraite sur l'Argesch, autrement dit, sur Bucarest. Dans le secteur alpestre, au nord de Pitesti, l'envahisseur est déjà tout près de l'Argesch ; les Roumains, après la perte de Rimnicu, où ils ont si longtemps tenu en échec la colonne ennemie qui avait débouché du col de la Tour Rouge, après le désastre de Hermannstadt, ont essayé de faire front le long de la rivière Topolugu, affluent de l'Oltu ; mais ils n'ont pu se maintenir longtemps dans cette position, et ils ont été rejetés sur la vallée voisine de l'Argesch. Pitesti est menacé et, avec lui, le groupe roumain qui défend l'entrée de la vallée de Tirgului, au nord de Campolung.

Le détachement roumain d'Orsova, qui ne peut plus songer à rallier le gros de l'armée, dont il est coupé, s'est réfugié dans les montagnes au nord-est de Turnu-Severin, et s'émiette dans des combats de retraite ; il a perdu ainsi 1200 prisonniers, des canons et une partie de ses bagages.

En Dobroudja, Mackensen signale l'échec d'attaques russes ; Pétrograd parle d'escarmouches.

Les événements de ces dix derniers jours ont pour conséquence un raccourcissement considérable du front austro-allemand-bulgare ; au lieu de se déployer en vaste arc de cercle autour de la Roumanie occidentale, le long du pied des monts et le long du Danube, ce front coupe maintenant la Valachie en une ligne droite nord-sud de Hermannstadt au Danube ; il n'a pas deux cents kilomètres de longueur, tandis que la seule ligne du fleuve qu'il fallait surveiller avait un développement de trois cents kilomètres, sans parler des secteurs d'Orsova et des vallées alpestres. En outre, trois lignes de chemin de fer se trouvent au service de l'envahisseur : celle d'Orsova à Slatina, d'une étendue de 150 kilomètres, et les tronçons de Turnu Magurele et de Zimnicea à Rosiori, dans le sud de la grande Valachie.

En Macédoine, les Italiens ont gagné du terrain au nord-ouest de Monastir, dans la direction de Tirnova.

***

Un journal russe donne le sommaire de la déclaration que M. Trépof, le nouveau président du ministère russe, lira samedi prochain, à la reprise de la session de la Douma.

A défaut de renseignements plus précis, le résumé des vues de M. Trépof nous oriente quelque peu sur les raisons qui ont fait congédier M. Stürmer. Le nouveau chef du ministère insistera sur la nécessité de mener la guerre jusqu'à la victoire finale, en plein accord avec les Alliés, et sur la nécessité et la parfaite possibilité du travail combiné du gouvernement et de la Douma ; il fera l'exposé des mesures tendant à assurer l'organisation de la vie intérieure du pays.

Le dernier point est du ressort même du ministre des voies et communications, fonction que garde M. Trépof, tout en présidant le ministère. Il a acquis en cette matière une considération générale dans le pays.

Quant aux deux premières parties de son programme, elles concernent directement son rôle nouveau de président du conseil. Il semble bien que l'affirmation de la volonté gouvernementale de conduire la guerre en plein accord avec les Alliés est l'indication que M. Stürmer avait à cet égard d'autres vues et qu'il aurait peut-être accepté de conclure une paix séparée avec l'Allemagne. L'annonce de la collaboration du gouvernement et de la Douma vise certainement à être un désaveu de la politique intérieure de M. Stürmer, qui était en désaccord avec le corps législatif.

Il est singulier que M. Trépof, qui a une charge à la cour et appartient à l'extrême droite, soit néanmoins agréé par l'opinion publique. Ses traditions de famille ne semblaient pas davantage le désigner à la faveur populaire. Il est l'un des quatre fils du célèbre préfet de police sur qui la révolutionnaire Vera Zassoulitch tira, en 1878, pour le punir d'avoir fait fouetter un étudiant. Le préfet de police d'Alexandre II, intrigant habile, comédien consommé, était un parvenu que les nouvelles couches sociales méprisaient. L'un de ses fils fut le colonel Trépof, qui devint maître de la police à Moscou par la protection du grand-duc Serge et qui exerça son pouvoir avec une dureté qui souleva une réprobation générale ; cette fermeté plut beaucoup au tsar, qui lui donna le grade de général et le nomma gouverneur de Saint-Pétersbourg ; il mourut en 1906. Un autre Trépof, après avoir été gouverneur général de Crimée, occupe actuellement les fonctions de gouverneur des territoires autrichiens occupés par l'armée russe.

Le nouveau président du conseil, Alexandre-Féodorowitch Trépof, a fait sa carrière au Sénat, qui est non pas un corps législatif, mais une autorité administrative. Le tsar Nicolas l'a nommé au conseil de l'empire, en récompense de ses réels services. Le président Trépof se trouve donc être l'homme lige de l'empereur, qui, tout en maintenant son autocratie, songe à toutes les réformes qui pourraient faire le bonheur de son peuple.

***

Aujourd'hui, la Chambre française se réunit en comité secret. On annonçait hier plus de trente interpellations : sur les effectifs, sur la guerre navale, sur le ravitaillement, sur l'insuffisance des accords stratégiques, sur la main-d'œuvre dans les usines de guerre, sur les complaisances que témoigne le gouvernement à l'égard de ceux qui n'ont encore jamais été sur le front, etc.

Effrayée de ce déluge, la délégation des partis politiques a décidé de demander la jonction des interpellations se rapportant au même objet et elle a sérié les questions en cinq groupes : affaires d'Orient, guerre navale, matériel, effectifs, commandement, questions économiques et financières.

On tâche d'enlever aux interpellations leur facile caractère d'acrimonie et d'inquisition en disant que les orateurs, au lieu d'interpeller, présenteront des observations et des suggestions. La discussion, dans chaque groupe de matières, sera précédée d'une exposition d'ensemble, présentée par les commissions compétentes.

Une information de Paris dit qu'il est probable que le débat secret sera, en dernier lieu, ramené à deux questions principales : la conduite générale de la guerre et les effectifs. Mais, tâchez d'arrêter des orateurs qui ont préparé leurs discours !

Ce n'est pas beaucoup s'avancer que de dire qu'il y aura du travail pour dix jours, dix jours pendant lesquels M. Briand sera entre l'enclume et le marteau. C'est grande chance s'il n'en sort pas moulu.

***

Nous avons recherché, à travers les grands journaux, ce qu'on pronostiquait du nouvel empereur d'Autriche. Ils n'ont rien annoncé de catégorique.

Un collaborateur de la *Tribuna* de Rome, qui dit avoir connu personnellement l'archiduc Charles, trace de lui ce portrait : « Tempérament calme, froid, réfléchi. Il veut tout savoir et se rendre compte de tout. Il ne se contente pas de phrases. De caractère réservé, il semble agir avec un peu de lenteur et de défiance ; pourtant, dans ses grands yeux un peu étonnés et distraits, s'allume parfois un éclair énergique, presque dur. Il se décide lentement, mais, une fois décidé, il ne revient pas en arrière. Ses courtisans et ses ministres vont faire l'expérience que sa petite main blanche de César pèsera souvent lourdement. »

La *Tribuna* ajoute que Charles Ier ne nourrit pas d'hostilité ou d'antipathie à l'égard de l'Italie. Il connaît parfaitement l'italien et la littérature italienne. Il ne peut pas souffrir le poète Carducci, ce qui est un bon signe.

Charles Ier ne sera pas libre d'orienter son règne comme il eût pu le faire s'il l'avait commencé dans une période tranquille. Il devra subir le poids des événements tragiques qui préparent les destinées des Etats.

A propos de la mobilisation civile

—o—

Paris, 19 novembre.

Aurons-nous en France « la mobilisation civile » ? Les hommes âgés de 17 à 65 ans, non enrôlés dans le service armé, seront-ils appelés à donner leur concours à la défense nationale ? A l'heure actuelle, cette éventualité me semble douteuse. La plupart des journaux se montrent hostiles à toute entreprise d'organisation allemande. A quoi bon, disent-ils, une telle contrainte ? N'avons-nous pas la liberté de la mer ? Nos communications incessantes avec les Etats-Unis, non seulement nous protègent contre le péril d'une disette, mais nous procurent un approvisionnement de munitions conforme aux exigences de notre offensive. Dans ces conditions, il paraît superflu d'assujettir les Français non mobilisables aux rigueurs que les Allemands, privés de nos ressources, sont obligés de subir.

Ainsi raisonnent les adversaires de la mobilisation civile. Les partisans du système de l'ennemi ne se laissent pas désarmer par ces objections et voici ce qu'ils répondent : « Sans doute, les usines américaines nous rendent de précieux services. Mais pouvons-nous oublier que, en échange des munitions qui sont envoyées de New-York, la France se dessaisit de son or ? La disette du métal jaune appauvrit tout peuple qui se laisse acculer à cette pénurie. Tôt ou tard son commerce est frappé au cœur et sa population laborieuse émigre pour aller chercher au dehors des salaires plus rémunérateurs. Sans un copieux réservoir d'or, point de transactions, point d'industrie. Par conséquent, au lieu d'alimenter les Etats-Unis, il serait préférable de sillonner le sol français d'usines qui nous dispenseraient de recourir à l'étranger et qui suffiraient à nos exigences. La prudence la plus élémentaire nous conseille cette conduite. Supposons, en effet, que la grande République américaine s'engage dans une guerre, le gouvernement séquestrerait et s'adjugerait toutes les munitions et tous les outillages commandés par la France. Du jour au lendemain, nous serions serrés des ressources sur lesquelles nous comptons pour continuer les hostilités avec l'Allemagne. Figurez-vous alors le désarroi où nous jetterait une mesure si draconienne et en même temps si légitime ? » Tel est le dialogue auquel nous assistons depuis huit jours. Tout bien considéré, il paraît possible que certaines précautions soient prises pour donner satisfaction aux Français qui préconisent une politique de prévoyance. Mais, entre cette défense économique et la mobilisation civile que rêve Gustave Hervé, et ses amis, il y a une distance énorme, et cette distance, nous ne la franchirons pas. Donc, point d'organisation d'usines nationales où tous les citoyens non mobilisés et à peu près valides iraient travailler obligatoirement sous la surveillance des gendarmes. Ces phalanstères d'Etat ne fonctionneront certainement pas. En revanche, nous n'échapperons point à l'embrigadement de nos épiciers, de nos boulangers, de nos bouchers, bref, de tous les fournisseurs de l'alimentation, dans un vaste réseau de syndicats gouvernementaux ou municipaux, chargés de proportionner la vente des denrées aux approvisionnements de nos stocks. Pour obtenir du bœuf, du veau, du lait, du chocolat, du charbon, du sucre, etc., etc., il nous faudra remettre aux fournisseurs les « cartes » qui nous seront délivrées par les mairies. Telle est, du moins, l'éventualité que nous annoncent certains journaux. Mais, entre l'élaboration de ce projet et sa réalisation, il s'écoulera sans doute plusieurs semaines, sinon des mois.

Et pourtant, ne serait-il pas prudent d'obvier, dès aujourd'hui, à un déficit possible en ménageant l'approvisionnement actuel ? Beaucoup le pensent. Il y a cent-vingt-trois ans, pendant les premiers mois de l'année 1793, les gouvernants d'alors, devant la disette menaçante, sentirent le besoin de réduire la consommation générale. « La religion, déclara, le 17 avril, le député Vergniaud, à la tribune de la Convention, la religion avait ordonné un « Carême » pour honorer la Divinité ; pourquoi la politique n'userait-elle pas d'un moyen pareil pour le salut de la patrie ? » Le 9 juin suivant, un autre conventionnel, Thuriot, s'écria : « Depuis six mois, l'augmentation de la viande est telle que l'indigent ne peut plus en manger. Je demande, en conséquence, que les citoyens de la République observent un « carême civique » pendant le mois d'août, afin que, pendant cet espace de temps, le bétail national puisse grandir et se multiplier ». Ce projet ne reçut qu'une exécution des plus restreintes. Ainsi, dans la capitale, la section de l'Homme-Armé décida que, en considération du prix de la viande, elle s'imposait un carême civique de six semaines. La section de Montmartre en fit autant. Mais à s'arrêta ce parti pris d'abstinence « patriotique ». L'exemple ne fut pas contagieux. Que résulta-t-il de ce laisser-aller ? La disette et la cherté des vivres s'aggravèrent. Dans la Beauce, le sac de blé valut 200 fr. ; à Rouen, la livre de pain, 25 fr. ; à Paris, le lait se vendit 1 fr. 20 le litre ; le poulet, 25 fr. la pièce ; le bœuf, 10 fr. la livre, etc. La Convention s'émut d'une hausse qui provoquait des émeutes. Au mois de février 1794, nouveaux discours et nouveaux projets de carême civique. Mais, par peur et par haine de l'Eglise, la Convention n'osa pas prescrire l'abstinence nécessaire. Une consommation sans frein amena la famine. Les rapports de police de cette époque, conservés dans nos archives, attestent le ténèbrement général. Parmi des milliers de demandes, je n'en invoquerai que deux ou trois : « A Bordeaux, depuis trois mois, écrit un agent, la population couche à la porte des boulangeries pour y payer très chèrement un mauvais pain, que souvent elle n'obtient pas. Ce pain est fait d'avoine et de féveroles. Les jours où l'on n'en a pas, on distribue des châtaignes, du riz, mais en très petite quantité. » Dans la Gironde, à Cadillac, « les citoyens des campagnes se disputent l'herbe des champs ». A Paris, « des femmes malades, des enfants au berceau sont étendus dans la neige, au cœur même de Paris, rue Vivienne, sur le Pont royal, et restent ainsi, bien avant dans la nuit, pour demander l'aumône ». Dans le but de faire baisser le prix des vivres, la République décréta la loi du maximum, en d'autres termes, établit la taxation. Aussitôt, les paysans, pour ne pas travailler à perte, refusèrent de travailler la terre. Pour les punir, on en guillotina des centaines et on en emprisonna des milliers. Ces sévices ne firent qu'empirer le mal. Le fléau ne cessa que le jour où un gouvernement réparateur mit un terme aux persécutions, respecta les lois de l'offre et de la demande et rétablit la concorde.

Oscar Havard.

La guerre européenne

—o—

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 26 novembre

Communiqué français du 27 novembre :

Canonnade habituelle sur divers points du front de la Somme et du secteur Douaumont-Vaux.

***

Communiqué allemand du 27 novembre :

Groupe d'armées du prince héritier Rupprecht : Dans la région de la Somme, faible canonnade.

Le soir, sans préparation d'artillerie, les Français ont tenté de pénétrer dans la partie sud du bois de Saint-Pierre-Vaast. Le tir des mitrailleuses des occupants des tranchées et la rapide intervention des tirs de barrage de l'artillerie les ont repoussés.

Groupe d'armées du prince héritier allemand : A l'est de Saint-Mihiel, un coup de main des Français contre un de nos postes a échoué.

Journée du 27 novembre

Communiqué français d'hier lundi, 27 novembre, à 11 heures du soir :

Aucun événement important à signaler au cours de la journée.

***

Communiqué anglais d'hier lundi, 27 novembre, à 9 h. 30 minutes du soir :

L'artillerie a dispersé aujourd'hui des détachements d'infanterie ennemie à l'ouest de Puisieux et a bombardé les tranchées dans le secteur d'Ypres.

Ce que dit le prince héritier de Bavière

Munich, 27 novembre.

Le kronprinz Rupprecht de Bavière, de retour à Munich pour régler certaines affaires urgentes, a accordé une interview à un rédacteur des *Dernières Nouvelles de Munich*.

En voici quelques passages intéressants :

« Une des questions les plus importantes à régler actuellement est celle du différend qui s'est élevé entre la population des villes et des campagnes. Toutes deux doivent se rendre compte de la difficulté de la situation. Il est de toute urgence que cette question alimentaire, qui est peut-être la plus importante, soit réglée complètement. »

Puis, parlant des combats sur la Somme :

« Les combats sont terriblement durs et sanglants, et les pertes allemandes sont grandes. Nos ennemis ne pourront pas forcer le front ; néanmoins, nous devons nous attendre à de nouvelles et violentes attaques. C'est une faute de vouloir déprécier la valeur de nos adversaires. Il est impossible de pouvoir prévoir combien durera cette offensive, mais les Allemands sont prêts à toutes les éventualités. Il faut avoir entière confiance en Hindenbourg et Ludendorff et ne pas se décourager. Il faut penser toujours à la situation qui nous serait faite si l'ennemi parvenait à entrer dans le pays. Comme exemple, nous avons la situation qui règne dans les départements français occupés par nous. »

Le rédacteur ayant demandé au Kronprinz comment il était possible que les Français puissent attaquer encore si souvent, le kronprinz répondit :

« Les Français sont d'excellents soldats et les Anglais sont également très braves. »

Conférence franco-anglaise

Paris, 27 novembre.

Havas. — M. Briand a reçu le major-général Friend, le colonel Mount, membre du Parlement, et le major Linderman, venus à Paris pour participer, au ministère de la guerre, à la conférence franco-britannique.

FRONT DE MACÉDOINE

Paris, 27 novembre.

Communiqué de l'armée d'Orient :

Sur le front de la Tcherna, une contre-attaque bulgare lancée sur les positions serbes dans la nuit du 26 au 27 novembre a été repoussée avec des pertes sanglantes pour l'ennemi.

Au nord de Monastir, la lutte d'artillerie se poursuit violente de part et d'autre.

A notre aile gauche, les troupes italiennes continuent à progresser dans la région montagneuse de Diaogo.

Berlin, 27 novembre.

Une grande attaque ennemie dans la plaine de Monastir et la boucle de la Tcherna a échoué. De même une attaque anglaise à l'est de la Strouma.

Nouveau raid naval contre l'Angleterre

Berlin, 27 novembre.

(Officiel). — Des éléments de nos forces navales ont entrepris de nouveau, dans la nuit du 26 au 27 novembre, une expédition jusque dans le voisinage immédiat des côtes anglaises. Un garde-côtes ennemi a été coulé non loin de Lowestoft. L'équipage a été fait prisonnier. Quelques vapeurs neutres ont été arrêtés et visités. Comme ils ne transportaient pas de contrebande, ils ont été relâchés. Nos unités sont rentrées, du reste, sans avoir trouvé l'occasion d'entrer de n'importe quelle manière en contact avec l'ennemi.

La levée en masse

Rome, 27 novembre.

On apprend que, à l'exemple de l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie et la Turquie établissent des plans de mobilisation de leur population civile.

Encore des otages à Lille

Amsterdam, 27 novembre.

Le maire de Lille, M. Dassalle, et d'autres otages ont été pris par les Allemands, en raison du refus de la plupart des habitants de livrer des objets en cuivre qu'ils possédaient. On assure que ces otages sont logés, le plus souvent, dans des cabanes voisines des dépôts de munitions.

Les puits de pétrole de Roumanie

Berlin, 27 novembre.

Suivant le *Berliner Lokal Anzeiger*, une conférence réunie par le gouvernement roumain s'est occupée, non de la destruction des sources de pétrole, comme le bruit en avait couru, mais de la destruction des installations d'exploitation. D'importants capitaux étrangers et notamment des capitaux neutres sont engagés dans les sources pétrolifères de Roumanie. Les « Austro Romana », société hollandaise, y participent pour 150 millions de francs ; l' « Orion », également société hollandaise, pour 20 millions de francs, et la « Romano-American », succursale de la « Standard Oil Cy », y est engagée pour 130 millions de francs.

Il est à craindre que la destruction des installations ne nuise aussi aux sources elles-mêmes. En tout cas, elle causera du dommage aux étrangers neutres pour un temps impossible à déterminer, car leurs provisions et leurs installations resteront pour longtemps sans emploi.

Vapeurs coulés

Copenhague, 27 novembre.

Selon la *National Tidende*, le vapeur danois *Dansted*, de deux mille tonnes, a été coulé dans le canal irlandais par un sous-marin. L'équipage a été sauvé.

Le nouvel ambassadeur d'Allemagne à Vienne

Celui qui succède à M. de Tschirschky, comme ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n'est pas, comme on l'avait cru d'abord, le prince von Wedel, ancien lieutenant impérial d'Alsace-Lorraine, mais le comte Botho von Wedel, conseiller intime de légation, né en 1862, et qui fut successivement secrétaire d'ambassade à Paris, Madrid, Tokio, et conseiller à Vienne et à Londres, avant de revenir à la chancellerie de Berlin.

Le comte Botho von Wedel ira à Vienne d'abord, en qualité d'ambassadeur en mission extraordinaire.

Nouvelles diverses

Djavid pacha, ministre des finances turques, se trouve actuellement à Berlin pour affaires financières.

— Il a été négocié, à Pernambuco (Brésil), l'envoi de cent mille sacs de sucre pour l'Europe.

— L'ex-ambassadeur d'Italie en France, M. Tittoni, est parti hier soir, lundi, de Paris, pour Rome.

La mort de François-Joseph

Le corps de François-Joseph reposait sur son simple lit de noyer, dans la pièce sévèrement meublée qui, depuis longtemps, servait de chambre à coucher au monarque et qui se trouve dans l'aile est du château de Schœnbrunn.

Au centre de la chambre, la table de travail avait été transformée en autel, devant lequel des prêtres récitaient la prière des morts et, le matin, célébraient une série de messes.

Le transfert du corps au palais impérial de Vienne a eu lieu hier lundi.

Les funérailles impériales auront lieu en grande pompe aujourd'hui mardi, 28 novembre.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne, tous les princes allemands et des princesses, le roi de Bulgarie, la reine mère d'Espagne y assisteront. Des délégations officielles de Turquie, de Hollande, de Suède et de Norvège sont également attendues à Vienne.

Le nouveau souverain d'Autriche-Hongrie

Vienne, 27 septembre.

L'empereur Charles est arrivé, hier lundi, pour la première fois, comme monarque, à la Hofbourg. Sur le parcours de Schœnbrunn à la Hofbourg, il a été salué par le peuple avec un grand enthousiasme.

L'empereur a reçu, à la Hofbourg, le nonce apostolique, puis les ambassadeurs de Turquie, des Etats-Unis et d'Espagne, en audience particulière.

* * *

La cérémonie du couronnement du roi Charles IV de Hongrie aura certainement lieu avant Noël à Budapest avec un fastueux apparat. Ce sont le comte Tisza et le prince primat-cardinal Czernoch qui placeront la couronne sur la tête du roi pendant que la reine Zita recevra la sienne des mains du cardinal Hornig.

Le couple royal arrivera à Budapest vers le 15 décembre.

Aussitôt après les funérailles de l'empereur François-Joseph, les comités hongrois se réuniront pour régler le cérémonial du couronnement de l'empereur Charles, roi de Hongrie, qui doit avoir lieu avant la fin de l'année ; la coutume hongroise, en effet, ne donne pas au souverain le droit de signer ni de promulguer des lois, s'il n'est pas encore couronné.

A cette occasion, on compte rétablir d'ancien cérémonial, suivant lequel le nouveau roi, en arrivant devant Budapest, monte à cheval et se place sur un tertre fait de la terre de toutes les provinces du royaume de Hongrie. Le roi tire alors son épée, dont il dirige la pointe vers les quatre points cardinaux, en symbole du serment qu'il fait de défendre le royaume contre l'ennemi, d'où qu'il vienne. Le roi se rend ensuite, accompagné d'un magnifique cortège de seigneurs en costume national, au palais des rois de Hongrie.

Devant lui vient le ministre des finances, qui jette à la foule des pièces d'or et d'argent, don de joyeux avènement.

Coupable légèreté

Le *Corriere del Ticino* a publié, samedi, sous le titre : *Un major arrêté en Italie* ? l'information suivante :

« Nous avons appris aujourd'hui en ville de diverses sources que nous avons sujet de croire bien informées, qu'on a arrêté, ces jours-ci, en Italie, sous l'accusation d'espionnage, le major Simon, officier connu de la Suisse romande. »

La *Tagwacht* de Berne publiait, de son côté, que « le 2 décembre, comparaîtra devant le tribunal militaire de Turin, un officier suisse inculpé d'espionnage ». La *Tagwacht* ajoutait : « Les autorités judiciaires affirment qu'il résulte à l'évidence des actes que cet officier s'est livré à l'espionnage pour le compte de l'état-major fédéral. »

La *Gazette de Lausanne* d'hier a reproduit la version de la *Tagwacht* sous le titre : *Un officier suisse arrêté en Italie*, sans marquer la moindre réserve.

Si les journaux qui ont lancé cette information avaient été moins pressés d'émouvoir l'opinion publique, ils n'auraient pas à regretter aujourd'hui d'avoir mis en cause injustement un officier suisse et d'avoir fait du tort à notre pays.

La nouvelle, en effet, est complètement inexacte. La police italienne a bien arrêté, il y a quelque temps, sous la prévention d'espionnage, un Suisse nommé Simon, domicilié à Turin, mais ce compatriote n'a aucun grade militaire et n'est à aucun degré parent du major Simon, de l'état-major général, qui commanda quelque temps le 1er régiment d'infanterie.

* * *

L'Agence télégraphique suisse annonce :

« Nous apprenons, de source autorisée, qu'aucun officier suisse n'est compromis dans l'affaire d'arrestation en Italie, dont quelques journaux ont parlé, ces jours-ci. »

Echos de partout

UNE VISITE

Dernièrement, racontent les *Annales*, M. Paul Bourget recevait ces mots sur une carte : « Permettez-moi de venir vous exprimer ma reconnaissance. Vous m'avez si bien endormi ! »

M. Paul Bourget fronça le sourcil, mais consentit néanmoins à recevoir son bizarre correspondant.

L'auteur du *Disciple* vit entrer un jeune homme timide qui n'avait plus qu'un bras.

— Monsieur, lui demanda-t-il brusquement, vous n'aimez donc point la psychologie ?

Mais déjà le visiteur balbutiait avec émotion :

— Vous m'avez si bien endormi ! Ne vous rappelez-vous pas que vous m'avez donné le chloroforme, en septembre 1914, à l'hôpital de Clermont-Ferrand, où vous portiez la blouse d'infirmier ? J'ai voulu venir vous remercier...

Paul Bourget tendit la main au jeune héros ; et, bien qu'il sourie rarement, cette fois-là Paul Bourget a souri.

ERREUR DE PROTOCOLE

Les habitants d'Ascoli Piceno, dans les Marches d'Ancône, n'ont pas été peu étonnés, le jour de la mort de l'empereur François-Joseph, de voir le drapeau national hissé en signe de deuil sur le palais de la préfecture. L'affaire a fait sensation en Italie. Le préfet mis en cause a expliqué que le fait était dû à l'ignorance et à la bonne foi d'un huissier, qui a cru que le protocole exigeait l'exposition de la bannière nationale, bien que le souverain défunt fût en guerre avec l'Italie. Le préfet proteste de ses sentiments patriotiques.

MOT DE LA FIN

A Paris :

— Sais-tu que bientôt les troupes de l'intérieur feront maigre une fois par semaine ? Mais les troupes de l'avant feront gras tous les jours.

— Il y aura, alors, les troupes de l'avent et celles du carême ?

POINTES SÈCHES

Si la femme cherche surtout le triomphe par ses avantages extérieurs, l'homme en est responsable autant qu'elle, car c'est lui qui l'encourage.

Il faut beaucoup d'esprit pour savoir qu'on n'en a pas beaucoup.

Confédération

Confiance au Conseil fédéral

Ont voté des adresses de sympathie et de confiance au Conseil fédéral : l'assemblée générale des démocrates zuricois, à Uster ; l'assemblée des voyageurs de commerce de la Suisse ; l'assemblée des radicaux du Leberberg soleurois ; l'assemblée des délégués radicaux du Murtenbiet ; des assemblées populaires tenues à Wimmis (Oberland bernois) et à Sankt-Margrethen (Saint-Gall), etc.

L'assistance

La conférence des délégués cantonaux, réunis hier lundi, à Berne, sous la présidence de M. Hoffmann, conseiller fédéral, pour discuter le concordat d'assistance au domicile, a arrêté en deuxième lecture le texte du projet. La question de la proportion dans laquelle le canton du domicile doit participer aux frais d'assistance, a fait l'objet d'un nouveau débat. La question a été tranchée dans ce sens que le canton du domicile doit assumer un tiers des frais d'assistance, lorsque l'indigent a été domicilié sur son territoire durant deux à dix ans ; la moitié lorsqu'il s'agit d'un établissement d'une durée de dix à vingt ans, et les trois quarts lorsque la durée de l'établissement dépasse vingt ans.

Pendant les deux premières années de l'établissement, l'assistance est complètement à la charge du canton du domicile pour une durée initiale de trois mois. Après ce délai de trois mois, c'est le canton d'origine qui supporte les frais.

Le projet sera renvoyé aux gouvernements cantonaux et, dans un délai de deux ans, les cantons devront décider s'ils veulent adhérer au concordat.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Les employés d'hôtels suisses en Italie

L'Union Helvétia (Société des employés d'hôtels) nous mande :

Dans le *Bund* du 21 novembre, un employé d'hôtel suisse se plaint des attaques dont le personnel suisse est l'objet en Italie. Depuis lors, nous avons reçu de bonne source des nouvelles qui confirment en tous points ce qui a été dévoilé dans ce journal. De grands journaux italiens se sont mis à la disposition des auteurs de cette campagne contre nos employés d'hôtels suisses. Les quelques voix qui se sont élevées pour faire cesser les attaques ne trouvent pas d'écho.

Loin de nous la pensée de mettre en doute la bonne volonté du gouvernement italien ; nous croyons que ces faits déplorables sont plutôt dus à la nervosité croissante qui existe dans les Etats belligérants qu'à de la méchanceté envers nos compatriotes. On devrait cependant pouvoir attendre des dirigeants de la presse italienne et des sociétés d'hôteliers de la Péninsule qu'ils se souviennent que, avant la guerre, et encore durant celle-ci, l'industrie hôtelière suisse a occupé des milliers d'employés étrangers, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'Italiens. C'est là un fait en regard duquel le petit nombre d'employés suisses qui, actuellement, gagnent leur pain en Italie, n'entre pas en considération.

La Société d'employés d'hôtels suisses n'a jamais voulu se placer à un étroit point de vue chauviniste. Mais comment pourrait-elle rester indifférente au fait que nos compatriotes sont chassés des places qu'ils occupent dans des pays belligérants ? En continuant à nous traiter de cette façon, va-t-on nous forcer à rendre la pareille ? Les agitateurs étrangers porteraient alors la responsabilité de ce qui arriverait de fâcheux chez nous à beaucoup d'employés d'hôtels de leur pays.

Pour aller en Allemagne

On mande de Bâle que le commandant du 4e corps d'armée allemand vient de réduire à quatre les lieux de passage de Suisse en Allemagne : Otterbach, près Bâle ; Waldshut-gare ; Gottmadingen-gare et Constance-gare.

Chez les internés

L'autre jour s'est éteint doucement, sans agonie, à Montana, le bon abbé Bois, un prêtre-soldat du diocèse de Seez, que tout le monde estimait et vénérait.

— On a inhumé dimanche, à Sierre, avec les honneurs militaires, le soldat français Martin, du 6me régiment d'infanterie, décédé à Montana.

Les bombes de Rheinfelden

La perquisition qui a été faite dans les bureaux du *Démocrate* de Delémont se rattache à l'instruction ouverte à la suite de la découverte de l'attentat prémédité contre l'usine électrique de Rheinfelden.

Rappelons que, le 16 octobre, un garde-chasse en tournée au bord du Rhin aperçut un canot en toile à voile amarré à un arbre par une longue corde. Aidé d'un douanier, le garde tira la corde ; il constata que quinze bombes y étaient attachées ; vingt-cinq autres bombes devaient avoir été immergées et abandonnées au cours de l'eau de façon à être portées par le courant vers l'usine électrique de Rheinfelden.

Les bombes étaient construites de manière à flotter ; elles étaient chargées d'acide picrique ; sous l'effet d'un choc, l'eau devait y pénétrer et alors elles auraient éclaté. La corde qui avait servi à les immerger avait une longueur de 400 mètres ; elle devait diriger les bombes dans le sens voulu, au fil du courant.

L'usine hydraulique de Rheinfelden, visée par l'attentat, dessert spécialement le territoire badois, mais elle fournit aussi d'énergie électrique une partie du canton d'Argovie. La moitié du barrage se trouve en territoire suisse, l'usine elle-même est en territoire badois.

Le procureur général de la Confédération ouvrit une enquête.

Les bombes trouvées sur les lieux étaient enveloppées de toile cirée et de papier ondulé. En les déballant, on trouva une de ces étiquettes d'expédition en usage dans les imprimeries de journaux et qui se collent sur les paquets consignés à la poste, pour indiquer l'acheminement. L'étiquette trouvée près de Rheinfelden portait la mention : *Train 189 Bâle-Zurich*, ce qui veut dire que le paquet de journaux expédié sous cette adresse doit prendre le train indiqué. L'enquête établit que c'était là une étiquette en usage à l'imprimerie du *Démocrate* de Delémont. Le procureur général de la Confédération décida de vérifier le fait. La perquisition fut opérée sous ses yeux ; elle s'est faite de façon à attirer le moins possible l'attention ; des agents étaient en civil. Il fut pris égard aux nécessités du journal. Le *Démocrate* fait un tableau dramatique de la scène ; mais ce tableau est poussé au noir et à la caricature. Il est inexact, par exemple, que le rédacteur du *Démocrate* n'ait pu se mettre à table que sous l'œil d'un policier. On s'est borné à mettre un agent en faction dans le corridor de la maison.

La perquisition a fait découvrir un stock d'étiquettes identiques à celle qui avait été trouvée près de Rheinfelden. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que le rédacteur du *Démocrate* soit pour quelque chose dans l'attentat.

Ajoutons que ce n'est pas en qualité de chef de la police de l'armée que le lieutenant-colonel Jost a pris part à la perquisition de Delémont ; c'est comme commandant du corps de la police bernoise.

CANTONS

LUCERNE

Nouveaux impôts. — La session ordinaire du Grand Conseil a été ouverte hier, lundi. Des motions ont été déposées, demandant la revision de la loi fiscale dans le sens d'une progression plus élevée, de l'introduction d'un impôt sur la plus-value et d'un impôt spécial sur les établissements de plaisir. Abordant le projet de loi sur les cinématographes et les mesures contre la littérature immorale, le Grand Conseil a fixé à 750 fr. le droit de concession pour cinémas permanents. La moitié de cette taxe reviendrait à l'Etat et l'autre moitié aux communes.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'inventaire des pommes de terre

Le Département fédéral de l'Economie publique soumettra prochainement au Conseil fédéral une proposition concernant l'inventaire des pommes de terre.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Collision de deux vapeurs

On mande de Vigo (Espagne) que les vapeurs de pêche *Hercule* et *Africa* sont entrés en collision dans l'Atlantique. Les deux vapeurs ont sombré. On compte dix-neuf noyés.

Un cyclone sur la Sardaigne

Un cyclone d'une violence exceptionnelle a ravagé la Sardaigne.

SUISSE

Pour être descendu d'un train en marche

On mande de Seftigen (Oberland bernois) que l'agriculteur Charles Boss, qui voulut descendre d'un train en marche, tomba si malheureusement sous les roues qu'il eut la tête séparée du corps.

Demandez partout les cigarettes
MARYLAND-VAUTIER
à 30 cent. le paquet

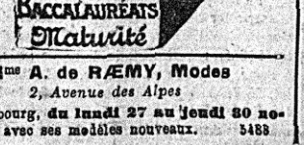

Mme A. de RÆMY, Modes
2, Avenue des Alpes
sera à Fribourg, du lundi 27 au jeudi 30 novembre, avec ses modèles nouveaux. 5488

FRIBOURG

Séance de relevée du 24 novembre 1916

ENDIGUEMENT DE LA BROYE DANS LES COMMUNES DE PROMASENS, D'ECUBLENS ET D'ESCHERNS

Rapporteur : *M. Bovet.*

M. le Rapporteur. Lors de chaque crue, la Broye, dans les communes susindiquées, inonde 40 poses d'excellent terrain, dont elle anéantit les récoltes. Il est urgent de remédier à la situation. L'avantage du projet présenté est de ne pas toucher au « Grand Barrage » qui sert à alimenter l'usine de « Champ Verney », au bénéfice d'une concession d'eau dont le rachat aurait coûté une somme considérable. La commission propose l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue et le projet est adopté.

ENDIGUEMENT DE LA SARINE DANS LA HAUTE GRUYÈRE

Rapporteur : *M. Reichlen.*

M. Chuard, commissaire du gouvernement, insiste pour que le Grand Conseil prenne une décision immédiate. Plus tard, nous n'obtiendrions pas de la Confédération une subvention de 40 %. Nous avons déjà trop tardé pour procéder aux endiguements.

Le projet de création de bassins pour les entreprises électriques est à l'étude.

M. Paul Joye déclare qu'il votera l'entrée en matière.

M. Paul Morard. Nous sommes aujourd'hui dans la nécessité d'entreprendre ces travaux. En 1843 et 1847 déjà, des commissaires avaient procédé à des piquetages. En 1882, M. le député Jaquet critiquait le manque d'ensemble dans l'exécution des travaux d'endiguements. En 1888, M. le député Robadey insistait sur la nécessité de procéder à des travaux d'endiguements sur la Sarine. En 1897, M. le député Progin déclarait qu'il fallait un plan d'ensemble réglant les travaux à exécuter le long de cette rivière.

Nous saluons avec plaisir le projet du gouvernement.

Les communes estiment à 514 poses le terrain à gagner. Par ces travaux, nous augmenterions notre capital imposable.

Il faut que l'Etat intervienne dans ce domaine ; les communes et les particuliers ne peuvent pas tout faire.

Au point de vue budgétaire, il n'y a pas lieu de s'effaroucher de l'annuité de 50,000 fr. que coûtera l'extinction des frais d'endiguement.

L'orateur recommande chaleureusement l'entrée en matière.

M. Rappo. Le canton de Berne a déjà commencé des travaux d'endiguement sur la Sarine, il y a une trentaine d'années. M. Rappo recommande l'entrée en matière.

M. Gremion relève l'urgence qu'il y a de procéder à ces travaux. Il faut profiter du subside fédéral. L'exécution du projet procurerait du travail aux ouvriers dans les temps difficiles que nous traversons.

M. Hans Gutknecht trouve que, vu l'importance du projet, cette question ne devrait pas être traitée dans une séance de relevée, alors que plusieurs députés sont absents. M. Gutknecht recommande l'entrée en matière.

M. Daguet salue avec plaisir le projet d'endiguement de la Sarine.

M. Delatena. Il faut faire acte de solidarité. La Gruyère mérite l'appui de l'Etat. M. Delatena ne comprend pas l'opposition manifestée par la Broye, qui a beaucoup reçu du canton.

M. Francey. Dans le temps, la Broye a obtenu des subsides, mais l'on ne s'est jamais montré prodigue à son égard. C'est une erreur de croire que les députés de ce district font de l'obstruction au projet.

M. Torche tient à faire observer qu'il a reconnu l'utilité du projet présenté ; mais, vu notre situation financière actuelle, il était inquiet et se demandait s'il n'y avait pas lieu d'ajourner l'exécution des travaux. En présence des déclarations faites, samedi, par M. le Directeur des Finances, sur notre situation financière que, ce jour-là, il nous a présentée sous un jour moins noir que la veille, M. Torche retire sa proposition d'ajournement.

Si l'on faisait le compte des subsides reçus par les districts, on constaterait que c'est celui de la Broye qui en a le moins obtenu.

M. Musy, conseiller d'Etat. Cette dépense de 800,000 fr. sera répartie sur un grand nombre d'exercices ; elle entraînera une dépense annuelle de 50,000 fr. seulement. Ces travaux s'imposent. L'orateur remercie M. Torche de se rallier à l'entrée en matière.

M. le Rapporteur. Il y a 75 ans que le sujet de l'endiguement de la Sarine occupe le Grand Conseil. C'est une question de justice de donner satisfaction aux intéressés. En adoptant ce projet de décret, nous marquerons la fin de notre législature par une œuvre d'utilité générale.

Le projet de décret est adopté à l'unanimité.

ENDIGUEMENT DE LA SARINE DANS LA COMMUNE DE FRIBOURG

Rapporteur : *M. Bovet.*

M. le Rapporteur. Le projet a pour objet l'endiguement de la Sarine depuis le Barrage jusqu'au « Goz de la Torche », c'est-à-dire sur un tronçon de 4127 mètres. Ces travaux s'imposent. La commission recommande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue et le projet est adopté.

MOTION TORCHE

M. Torche développe sa proposition de prélever 100,000 fr. sur le produit de l'impôt de guerre pour créer un fonds cantonal destiné à développer l'assurance contre la maladie chez les enfants des écoles.

Il est du devoir de l'Etat de combattre le paupérisme et de diminuer les charges de l'assistance publique. L'assurance est l'un des moyens appropriés à ce but.

Le subside alloué par la Confédération pour l'assurance-maladie en 1917 ne s'élèvera qu'à 10,000 fr., alors que l'Autorité fédérale distribuera des allocations s'élevant à 2 ½ millions.

Nous avons l'obligation de faire bénéficier notre population des subsides de la Confédération. Les mutualités scolaires ne sont pas suffisamment à portée des déshérités de la fortune.

C'est aux malheureux que l'Etat et les communes doivent leur appui.

Le motionnaire demande que sa motion soit transmise au Conseil d'Etat pour préparation d'une loi sur la matière.

M. Boschung développe la motion suivante :

« 1° Il est fait abstraction de l'assurance obligatoire contre les maladies pour certaines classes d'âge et certaines catégories de gain ; par contre, le canton laisse pour le moment aux communes le droit d'introduire l'assurance obligatoire.

« 2° Il est accordé aux caisses reconnues, ayant leur siège dans le canton, une subvention annuelle d'un franc, au minimum, par membre assuré, habitant le canton, que la caisse fasse ou non partie d'une fédération.

« 3° Le produit de l'impôt de guerre — 100,000 francs, au minimum — est affecté à la constitution d'un fonds cantonal d'assurance. »

Le motionnaire fait observer que les communes sont très chargées ; par l'action du subside, on viendrait en aide aux caisses communales en diminuant les charges de l'assistance.

Le subside demandé est modeste. Plus il y aura d'assurés, moins les charges de l'assistance seront lourdes.

M. Hans Gutknecht recommande d'adopter les deux motions. Nous assurons des biens matériels ; mais nous sommes en retard pour l'assurance des personnes. L'argent que nous emploierions pour faciliter l'assurance est de l'argent trouvé ; il faut le réserver pour un but spécial.

M. Jungo, notaire. Les deux motions qui nous sont présentées ne sont pas contradictoires ; nous voudrions étendre aux adultes les avantages que M. Torche voudrait réserver aux enfants.

Dans le canton de Fribourg, il serait imprudent d'introduire l'assurance obligatoire, puisque 11,000 citoyens ont refusé la loi fédérale sur la matière, et que 7000 voix seulement l'ont acceptée. Il convient, dès lors, de développer l'assurance libre.

M. Bæriswyl recommande au Grand Conseil l'adoption des deux motions. Dans la Singine, il y a des communes de 1500 à 1600 habitants qui doivent dépenser annuellement 1500 fr. à 1600 francs pour l'assistance publique. L'assurance soulagera les communes chargées.

M. Maurice Berset souscrit aux paroles de M. Bæriswyl. Il voudrait cependant que la question de l'assurance fût réunie à celle de l'assistance et qu'elle fût discutée en même temps que la revision de la loi sur l'assistance publique.

M. le docteur Clément comprend l'aversion de nos populations pour l'assurance et la partage. L'assurance crée la mentalité « du droit à la maladie ». L'orateur pense que l'assurance favorise la tromperie ; elle diminue l'énergie physique et l'énergie morale. Il se rallie à l'opinion de M. Berset.

M. Paul Joye. Les enfants riches profitent davantage de l'assurance que les enfants pauvres. L'assurance des écoliers n'en est pas moins une question importante. Il votera l'entrée en matière.

M. Bartsch. Il est prouvé aujourd'hui que l'assurance est un grand bienfait. Il y a des abus, mais ce sont des exceptions. L'orateur déclare que le groupe entier de l'opposition est partisan de l'assurance.

M. Musy, commissaire du gouvernement. Les dépenses extraordinaires causées à notre canton par la guerre européenne s'élèvent pour cette année à 900,000 fr. Dans les cantons de Valais, Vaud, Neuchâtel, Berne, le 1/5 du produit de l'impôt de guerre est affecté à diminuer le déficit général du budget ; nous en avons aussi besoin pour combler le déficit courant. Cependant, M. Musy accepte le renvoi de la motion au gouvernement pour l'orienter dans le sens préconisé par M. Berset.

M. Savoy, conseiller d'Etat. Il y a, dans notre pays, des préjugés contre l'assurance, préjugés qu'il faut combattre. L'assurance obligatoire est une œuvre malfaisante, tandis que l'assurance volontaire est un grand bienfait. L'orateur salue avec joie la motion Boschung.

Les avantages considérables que procure l'assurance doivent nous la faire développer.

Les deux motions sont renvoyées au Conseil d'Etat.

La séance est levée à 7 heures.

Séance du 25 novembre

Présidence de M. Ernest Weck, président

COMPTE RENDU DE LA DIRECTION DE LA POLICE

Rapporteur : *M. Alph. Gobet.*

M. le Rapporteur. L'exode des campagnes vers la ville et les pays étrangers ne date pas d'aujourd'hui. Mais, il faut prévoir que, après la conclusion de la paix, la désertion des campagnes prendra des proportions inquiétantes pour l'avenir économique du pays.

Déjà, un certain nombre de familles fribourgeoises, depuis le commencement de la guerre, ont aliéné leurs propriétés ancestrales pour s'expatrier.

Comment s'étonner de ce que le petit cultivateur, qui ne nous qu'à grand'peine les deux bouts, ou ne les noue même pas du tout, ne soit pas enthousiaste de sa profession et qu'il ambitionne pour lui et pour sa famille une situation plus avantageuse à l'étranger ? Et comment s'étonner aussi que la jeunesse, riche de désirs et d'illusions, n'aime pas le sol natal, cette terre de malheur, qui n'a valu et ne vaut à leurs parents que soucis et misères et qu'elle ne résiste pas au mirage séducteur des plaisirs de la ville ou de l'étranger ?

En outre, l'exode des campagnes a été favorisé par l'école où, en maints endroits, l'enseignement n'apprécie pas assez les vertus champêtres et célèbre les avantages et la supériorité des centres intellectuels ; par les autorités sociales qui s'appliquent à l'envi à détourner de la

profession agricole les enfants bien doués des paysans, sous le prétexte qu'ils sont trop intelligents pour cultiver la terre. On leur fera faire des études qui souvent feront d'eux des déclassés qui viendront grossir encore le nombre des solliciteurs de places à la porte des chefs de bureau.

Dans le canton de Fribourg, quoi qu'on en dise dans certains milieux où l'on exagère à plaisir les revenus et les bénéfices agricoles, malgré la culture intensive, l'amélioration de l'élevage et l'augmentation du prix des produits agricoles, la hausse a favorisé surtout, pour ne pas dire exclusivement, les gros propriétaires et les gros fermiers ; un grand nombre de petits paysans ne s'en tirent que plus ou moins bien et *l'abandon de nos campagnes est là pour nous le prouver.*

Aussi, le moyen pratique de fixer profondément le campagnard au sol de son pays, c'est :

Premièrement, de l'aider à s'y trouver vraiment chez lui, en lui facilitant la conservation de son bien ou l'accession à la propriété ;

Deuxièmement, de l'aider à gagner suffisamment, et pour cela la sollicitude de l'Etat doit s'exercer : 1° par la protection des produits agricoles ; 2° par des subsides pour les travaux d'amélioration foncière ; 3° par le bienfait de l'assurance : assurance contre les accidents, la maladie, la vieillesse ; assurance contre l'incendie, mobilière et immobilière ; assurance contre la mortalité du bétail et des récoltes sur pied ;

Troisièmement, il faut aider l'agriculteur à pratiquer, grâce à l'association organisée dans chaque paroisse ou commune, les bienfaisantes vertus de travail, d'ordre, d'économie et d'aide mutuelle dans le besoin.

L'exode des campagnes a pour conséquence inévitable le défaut de la main-d'œuvre. *Comment y suppléer et surtout y remédier ?* En conservant aux travaux agricoles de bons et honnêtes domestiques et ouvriers.

Pour y parvenir, le patron ne doit pas oublier qu'il faut aimer l'ouvrier, l'aimer quelquefois malgré lui, l'aimer dans le Cœur de Celui qui a dit, pour le pauvre comme pour le riche, cette divine parole : « Je ne vous ai point appelés des serviteurs, je vous ai appelés des amis. »

Le devoir du patron, c'est, avant tout, l'exacte et consciencieuse observation de la charité et des lois de la justice. En conséquence, il doit respecter les droits de l'ouvrier, tenir compte de ses besoins et lui donner le bon exemple. C'est ainsi que le domestique ou l'ouvrier aimera son patron et les travaux champêtres ; il ne se sentira plus humilié dans sa dignité, ébranlé dans sa confiance et troublé dans sa sécurité.

Les observations du Rapporteur donnent lieu à un échange de vues entre MM. Perrier, conseiller d'Etat, Léon Genoud, Zimmermann, Maurice Berset, Horner, Paul Morard et Python, conseiller d'Etat.

Le compte rendu est adopté.

COMPTE RENDU DE LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Rapporteur : *M. Ant. Morard.*

Ce compte rendu est adopté après quelques observations.

* * *

Nomination d'un député au Conseil des Etats, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Georges Python.

Bulletins distribués et rentrés : 94.

Obtiennent des voix :

M. Python, 86.

M. Paul Morard, 1.

7 bulletins blancs.

En conséquence, M. Georges Python est réélu député au Conseil des Etats.

Nomination du président du Tribunal cantonal pour l'année 1917.

Bulletins distribués et rentrés : 77.

Obtiennent des voix : MM. Clerc, 59 ; Bourgknecht, 7 ; Merz, 5 ; Vacheron, 4.

Bulletins nuls : 2.

En conséquence, M. Clerc est élu président du tribunal cantonal pour l'année 1917.

Nomination d'un suppléant du tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Derron, démissionnaire.

Bulletins distribués et rentrés : 76.

Obtiennent des voix :

MM. Willenegger, notaire, 66 ; Maurice Berset, 1 ; Progin, député, 1.

Bulletins blancs : 7.

Bulletin nul : 1.

M. le notaire Willenegger, à Morat, est donc nommé suppléant du Tribunal cantonal.

Nomination d'un suppléant du Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Victor Genoud qui déclare ne pas accepter une réélection.

Bulletins distribués et rentrés : 79.

Obtiennent des voix :

MM. Oscar Genoud, 66 ; Alphonse Gobet, 2 ; Amédée Savoy, 1 ; docteur Clément, 1.

Bulletins blancs : 9.

En conséquence, M. l'avocat Oscar Genoud est élu suppléant du Tribunal cantonal.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ENTREPRISE SINGINOISE DES AUTOMOBILES

M. Chuard, directeur des Travaux publics, est, en principe, disposé à accueillir favorablement la requête de MM. Fasel et consorts. Le Conseil d'Etat étudiera la question et verra dans quelle mesure le gouvernement pourra y faire droit. Il présentera des propositions lors de la session extraordinaire de décembre prochain.

M. Boschung ne voudrait pas que le Conseil d'Etat attendît trop longtemps avant de présenter son rapport.

M. Montenach. Il est urgent de venir en aide à l'entreprise des automobiles.

M. Offner insiste sur la nécessité de s'occuper sans retard de la question. Ces courses rendent de grands services à la population singinoise.

M. Musy, conseiller d'Etat. Les chemins de fer de la Gruyère pourraient faire le service Fribourg-Planfayon, mais ils ne veulent pas faire concurrence à une Compagnie privée.

ENDIGUEMENT DE LA SARINE DANS LES COMMUNES DE BŒSINGEN ET DE LIEBISTORF

Rapporteur : *M. Paul Rœmy.*

M. le Rapporteur insiste sur la nécessité d'entreprendre les travaux. Le devis s'élève à 125,000 francs. Le travail se ferait dans l'espace de 5 ans. L'Etat accorderait un subside de 33 ⅓ %. La commission unanime recommande l'entrée en matière.

M. Chuard, commissaire du gouvernement, recommande l'adoption du projet.

M. Hans Gutknecht voudrait porter la part de l'Etat à 45 %.

M. Chuard, commissaire du gouvernement, regrette de ne pas pouvoir prendre en considération la proposition de M. Gutknecht. Ce serait un antécédent fâcheux.

La proposition de M. Gutknecht est écartée.

Le projet de décret est adopté.

MOTION SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Grand développe sa motion relative à la revision de la loi sur l'enseignement secondaire.

Le traitement des professeurs dans les écoles secondaires est insuffisant. Il faut une refonte complète de la loi. Depuis 1874, les écoles secondaires ont pris une importance considérable. Autrefois, seuls, les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton pouvaient en suivre les cours ; aujourd'hui, les élèves étrangers y sont admis. Les programmes se sont développés, ce qui impose un surcroît de travail aux professeurs. Il faut revoir non seulement la question des traitements, mais toute la matière de l'enseignement secondaire.

Les motionnaires prient M. le Directeur de l'Instruction publique de présenter un projet au Grand Conseil, dans la session de mai prochain.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, accepte la motion qui est renvoyée au Conseil d'Etat.

MOTION SUR LA PROCÉDURE CIVILE

M. Marchon demande la revision des articles 214 et 215 du code de procédure civile, en vue de diminuer les frais, dans les litiges de peu d'importance. Il voudrait que l'on pût requérir jugement par défaut, à la première audience, sans être obligé de réassigner à nouveau.

M. Deschenaux, conseiller d'Etat, déclare accepter la motion pour étude.

M. Grand. La motion n'atteint pas le but qu'elle se propose. L'orateur estime qu'elle doit être rejetée en ce sens que le Conseil d'Etat ne l'examine qu'en même temps que la revision du code de procédure civile.

C'est une erreur de croire qu'il faut supprimer les avocats devant les justices de paix pour éviter des frais ; souvent ils arrangent les litiges.

M. Chatton prie M. le Directeur de la justice de hâter la revision du code de procédure civile.

La motion Marchon et consorts est renvoyée au Conseil d'Etat pour étude.

MOTION SUR L'ENREGISTREMENT

M. Bartsch expose sa motion relative à la revision de la loi sur l'enregistrement.

L'époux survivant paye le 8 % à l'Etat ; souvent la commune prélève autant. Il faut encore ajouter les centimes additionnels, ce qui fait que l'époux survivant arrive à payer le 18 %, soit à peu près le cinquième de la succession.

D'après le nouveau droit, l'épouse est héritière nécessaire. Dans notre ancien droit fribourgeois, elle ne l'était pas. En appliquant notre loi sur l'enregistrement à l'épouse, on commet une erreur et une injustice.

Le motionnaire propose d'exonérer des droits fiscaux la réserve de la femme. Pour ce qui dépasse la réserve, il faudrait appliquer le même droit que pour les frères et sœurs, soit le 20 %.

M. Musy, directeur des finances, trouve que, au fond, M. Bartsch a raison, mais devant la situation de notre budget, il a des hésitations. Il accepte la motion de M. Bartsch sous la réserve qu'on ne la prenne en considération qu'au mois de mai prochain.

M. Paul Morard soutient à tous points de vue la motion de M. Bartsch. Il ne faut pas opprimer les pauvres veuves.

M. Bartsch répète que c'est une question de justice. Il maintient sa proposition et demande à M. le Directeur des finances de présenter une loi au moins pendant la session de décembre.

M. Maurice Berset. Nous pourrions dire que, à partir du 1er janvier 1917, tous les cas de successions relatifs à l'époux survivant seraient régis par la nouvelle loi que le Grand Conseil discutera lors de la session de mai.

M. Musy, directeur des Finances, accepte la motion et demande d'attendre jusqu'à la session extraordinaire de décembre prochain. Il compte présenter alors un projet de loi réglant la situation exposée par M. Bartsch.

COMPTES

Le Grand Conseil aborde la discussion des comptes de la caisse cantonale d'assurance contre l'incendie.

Rapporteur : *M. Kœlin.*

Recettes : 1,331,789 fr. 81. Dépenses : 779,742 francs 44 cent.

M. Perrier, directeur de la Police, annonce que la Caisse cantonale d'assurance des bâtiments vient de conclure, après de longues tractations, un nouveau contrat de réassurance, grâce auquel la Caisse réalisera, sur les années moyennes, une économie annuelle de 100,000 francs.

Les comptes sont adoptés.

La commission des pétitions (rapporteur : M. Francey) propose la non entrée en matière sur la requête de M. Philippe Dessarzin, instituteur à Villaz-Saint-Pierre, demandant la remise d'une amende encourue pour délit de chasse.

M. le Rapporteur. Il s'agit de l'applicabilité d'une loi fédérale. Le Grand Conseil est incompétent pour statuer sur cette demande. La commission propose que le requérant ait à s'adresser à l'Assemblée fédérale.

Le Grand Conseil adopte la manière de voir de la commission.

M. le président déclare la session close. Il félicite pour leur patriotisme MM. les députés qui ont bien voulu faire le sacrifice de leur siège pour permettre la réalisation de l'entente entre nos deux principaux partis politiques.

Les élections au Grand Conseil

Dans le Lac

On nous mande de Morat :

Le parti radical a arrêté les désistements de députés nécessaires pour faire place aux trois candidats du parti démocratique : MM. Jean Benninger, Rodolphe Schorro et Louis Chautemps.

Les députés radicaux qui se retirent sont : M. Herren, de Lourtens, scrutateur du Grand Conseil, qui sera très regretté ; M. Jean Gutknecht, d'Agrimoine, et M. l'avocat Gross, qui, comme on l'a vu, fera partie de la députation de la ville de Fribourg.

Une autre modification se produira dans la députation du Lac, par le départ de M. Auguste Noyer, de Praz, qui serait remplacé par M. Henri Derron, à Nant.

Au théâtre de Fribourg

Le public de la ville de Fribourg aura la bonne fortune d'assister, le dimanche 10 décembre prochain, à 3 h. ½, au théâtre de la ville, à une Revue d'actualité écrite par un auteur catholique genevois : M. E. La Revue *Faut pas s'en faire,* c'est son titre, a été donnée déjà un grand nombre de fois à Genève. Dernièrement, à Montreux, la représentation a eu un succès que les journaux qualifiaient de triomphal. Notre excellent confrère le *Courrier de Genève* s'exprime à son sujet très élogieusement.

Bon nombre d'artistes qui composent la troupe sont des vedettes. Parmi elles, nous relevons avec plaisir le nom de Mme Andina, la cantatrice genevoise très connue et très appréciée à Fribourg.

Ajoutons que le produit de la recette sera versé à diverses œuvres suisses de la guerre.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Institut de Hautes Etudes. — Ce soir, à 5 h. ¼, conférence par le R. P. de Langen-Wendels, professeur à l'Université. Sujet : *L'apologie de la vraie religion est-elle nécessaire ?*

C. A. S. Section Moléson. — Séance, le mercredi 29 novembre, à 8 h. 30 du soir, au local : Hôtel Suisse. Causerie, avec projections, par M. Georges de Gottrau : Souvenirs de quelques courses.

Club de Jass « Tornalettes ». — Assemblée extraordinaire, ce soir, mardi, à 8 h., à la Schweizerhalle. Présence indispensable pour tous les membres.

Liederkranz-Union, Freiburg. — Mittwoch Abend, 8 ½ Uhr, Gesangsübung, Café Peier, I. Stok.

Société de chant de la ville. — Le comité se fait un devoir d'adresser un pressant appel aux membres actifs et les prie instamment d'assister nombreux à la répétition de ce soir, à 8 h., au Faucon, pour le concert du 75me anniversaire. Apporter le recueil « Nos chansons ».

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 28 novembre

Technicum de Fribourg

BAROMÈTRE

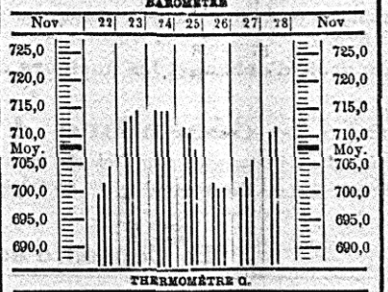

THERMOMÈTRE C.

Nov.	22	23	24	25	26	27	28	Nov.
8 h. m.	2	—3	—6	—6	2	—2	0	8 h. m.
1 h. s.	4	0	—2	—1	3	1	1	1 h. s.
8 h. s.	1	0	—3	1	?	1		8 h. s.

TEMPS PROBABLE
dans la Suisse occidentale

Zurich 28 novembre, midi.

Matin brumeux. Ciel variable. Bise pour peu de durée.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

DERNIÈRE HEURE

Le raid naval de jeudi dernier

Londres, 28 novembre.

Reuter. — L'étrange rédaction du communiqué allemand relatif au prétendu raid naval nocturne de jeudi dernier, prouve surabondamment qu'on a seulement, en Allemagne, l'intention d'en imposer aux neutres et peut-être aussi à l'Angleterre.

Autrement, il serait impossible de comprendre pourquoi un incident aussi insignifiant a été *grossi de telle façon.*

Le seul résultat du raid a été d'endommager légèrement un chalutier.

Une simple pointe rapide, effectuée dans une nuit noire, par une demi-douzaine de contre-torpilleurs de grande vitesse, sur une distance de quelques milles entre les deux côtes, avec un retour également précipité, n'a absolument aucune valeur.

La *Pall-Mall-Gazette* compare justement ce raid au pied de nez d'un gamin des rues derrière le dos d'un policeman.

On se demande naturellement pourquoi les « forces navales allemandes », ne pouvant découvrir la flotte anglaise, ne firent rien de plus que de tirer quelques obus au hasard.

Ramsgate, qui, du reste, n'est pas une place fortifiée (chacun sait, en Angleterre, que c'est une plage, et rien de plus), n'a pas été atteint par les obus. On peut donc croire que le but des Allemands était de disloquer les forces navales anglaises. Il est vrai qu'un tel but ne pouvait avoir aucune chance de réussite.

Dirigeables sur l'Angleterre

Londres, 28 novembre.

Havas. — Le Bureau de la Presse annonce que des dirigeables ennemis ont survolé dans la soirée les côtes nord-est et ont lancé des bombes sur différents endroits. Il n'y a eu ni victimes ni dégâts.

Bulletin bulgare

Sofia, 28 novembre.

Communiqué de l'état-major général, le 27 novembre, à 8 heures du soir :

Macédoine. — Après une préparation d'artillerie, qui a duré presque toute la journée, l'adversaire a attaqué la hauteur 1050 et ses contrepentes occidentales. A l'est du village de Paralovo, l'ennemi a été repoussé en partie, dans un combat à coups de bombes, par des troupes allemandes. Près du village de Grounichta, nous avons fait échouer l'attaque. Sur la rive gauche du Vardar, l'ennemi, après une préparation d'artillerie assez violente, a attaqué, le soir, nos positions au sud du village de Bogoroditza ; cette attaque a été repoussée. Sur le reste du front, activité de l'artillerie.

Front de Roumanie. — En Dobroudja, feu d'artillerie sur le front entier. Par une forte contre-attaque, nous avons refoulé l'ennemi de la hauteur 234 et du village d'Erkezek (30 km. au nord de Cernavoda) et nous avons dispersé deux bataillons près de ce village. Nous avons repoussé assez facilement une attaque entreprise par certaines parties de la troisième division de cavalerie russe contre la bande de terre étroite à l'est du lac Tachaul, ainsi qu'une attaque d'infanterie. Au sud du village d'Ester, l'artillerie turque a chassé l'infanterie ennemie, qui se retranchait en face du front des troupes turques. Deux navires russes ont bombardé sans résultat nos positions près du lac Tachaul.

Sur le Danube, entre Roustchouki et Cernavoda, feu d'artillerie. L'ennemi fortifie en hâte la rive gauche du Danube. Nos troupes et celles de nos alliés de l'armée danubienne qui ont passé le fleuve près de Svistov continuent leur avance en Valachie, suivant le plan établi. Près de la ville d'Orehovo, nos troupes ont franchi le Danube et ont occupé Beket. D'autres troupes bulgares ont passé le Danube, près des villes de Lom et de Vidin, et ont occupé la rive opposée. La ville de Kalafat se trouve en notre pouvoir.

Relâchement de la censure allemande

Carlsruhe, 28 novembre.

Suivant les journaux, il serait permis, dès aujourd'hui, de parler publiquement des buts de guerre.

Les funérailles de François-Joseph

Vienne, 28 novembre.

B. C. V. — Le transfert du corps de l'empereur François-Joseph du palais de Schœnbrunn à la Hofburg a donné lieu à une imposante manifestation.

Un peu avant 10 heures du soir, la levée du corps a été faite par le haut clergé, en présence des membres de la Maison impériale et des personnages de l'entourage immédiat du défunt empereur.

Le cercueil a été transporté sur un corbillard attelé de huit chevaux. Deux écuyers de l'empereur, à cheval, portant des lanternes, ouvraient la marche, suivis d'un escadron de cavalerie. *Les chambellans de l'empereur François-Joseph* venaient ensuite dans des voitures de la cour ; puis, dans une voiture attelée de six chevaux, le premier grand-maître de la cour, les deux adjudants généraux et les aides de camp de François-Joseph.

Un escadron de cavalerie fermait le cortège, qui traversa la rue de Mariahilf et une partie du Burgring.

Plusieurs milliers de personnes formaient la haie sur le parcours du cortège, au milieu d'un silence impressionnant.

Le cortège arriva à la Hofburg vers 11 heures du soir.

Après la bénédiction rituelle du corps, les chambellans transportèrent le cercueil dans la chapelle du palais, pendant que les chantres de la cour précédaient le corps, chantant le *Miserere.*

Les hauts dignitaires accompagnaient le cercueil.

Dans la chapelle, le corps a été reçu par le couple impérial et les membres de la Maison impériale.

Une absoute a été donnée par le clergé, après quoi les portes de la chapelle furent fermées.

Aux Chambres hongroises

Budapest, 28 novembre.

B. C. V. — Au début de la séance d'hier de la Chambre hongroise, lecture a été donnée d'une lettre autographe du roi, informant la Chambre que le roi Charles, quatrième en Hongrie, est devenu chef de l'Etat, suivant la loi de l'hérédité.

La Chambre, unanime, a décidé ensuite de participer *in corpore* aux funérailles du souverain défunt.

Budapest, 28 novembre.

Hier lundi, à la Chambre des magnats, le président Jozsika et le cardinal prince-évêque Czernoch, primat de Hongrie, ont exprimé solennellement les sentiments de deuil de la Chambre à l'occasion de la mort du souverain. L'assemblée a adopté ensuite à l'unanimité les propositions de la Chambre des députés au sujet des *cérémonies funèbres qui auront lieu en* Hongrie, à la mémoire de François-Joseph.

Protestation austro-hongroise

Vienne, 28 novembre.

B. C. V. — Le gouvernement austro-hongrois a protesté auprès des gouvernements français, anglais, italien et russe contre la mesure prise par l'Entente à l'égard des ministres de l'Autriche-Hongrie et de ses alliés accrédités à Athènes. Communication de cette protestation a été faite aux gouvernements alliés et aux gouvernements des Etats neutres.

Allemagne et Hollande

La Haye, 28 novembre.

Havas. — La Hollande a demandé à l'Allemagne si, parmi les Belges déportés en Allemagne, il y avait beaucoup de réfugiés en Hollande qui étaient rentrés en Belgique sur les assurances que leur avait données le gouvernement néerlandais. On assure que la Hollande a reçu une réponse sur laquelle elle basera ses décisions à prendre.

Démenti

Berlin, 28 novembre.

Communiqué officiel de l'état-major, le 27, à 9 h. 30 du soir :

Des journaux russes répandent la nouvelle que les Russes, sur leur front sud-occidental, dans la région de Sarny, ont abattu un zeppelin, fait prisonnier l'équipage de 26 hommes et capturé 300 kilog. de bombes, 2 canons et 2 mitrailleuses.

Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Le change

New-York, 28 novembre.

Reuter. — Le cours du change sur l'Allemagne a été hier le plus bas qu'on ait enregistré depuis le début de la guerre.

Irlande et Pologne

Londres, 28 novembre.

Les évêques d'Irlande ont fait remettre à l'épiscopat polonais une adresse de félicitations, par l'intermédiaire de l'archevêque d'Armagh, qui se trouve à Rome.

SUISSE

Le vote obligatoire

Berne, 28 novembre.

Continuant le débat sur la loi communale, le Grand Conseil a écarté, après une longue discussion, une proposition demandant l'introduction du vote obligatoire.

Un voiturier fribourgeois noyé avec son attelage

Neuchâtel, 28 novembre.

Un voiturier fribourgeois, nommé Pauchard, marié et père de trois enfants, s'est noyé hier soir, lundi, à Serrières, le sol du terre-plein sur lequel il passait avec une charge de matériaux s'étant effondré dans le lac. Un jeune homme chercha courageusement à porter secours à M. Pauchard, en plongeant à deux reprises, mais le voiturier, pris sous son attelage, ne put être dégagé et succomba. Le corps a été retiré plus tard.

Au Grand Conseil de Lucerne

Lucerne, 28 novembre.

B. — Le groupe conservateur du Grand Conseil présente, pour la présidence de l'assemblée, M. l'avocat Dominique Jost. M. le conseiller national Sidler, radical, deviendrait vice-président.

Séquestre en Valais

Sion, 28 novembre.

Le Conseil d'Etat a décidé de séquestrer les pommes de terre, le foin et la paille, et d'en faire l'inventaire.

Lampes Osram-Azo
de petites intensités.
Lumière particulièrement belle et blanche.
Petites dimensions.
40, 60, 75, 100 Watt.

57 *FEUILLETON DE LA LIBERTÉ*

L'Olivier sauvage

—o—

ROMAN AMÉRICAIN

Adaptation française
de Maurice Rémon et Achille Laurent

Quelques semaines après, Ford écrivait encore :

« J'erre dans cette ville à peu près comme un revenant dans son ancienne demeure. Tout ici est si temporaire, si changeant — beaucoup plus qu'à New-York — que les traces de nos pas y sont bien vite effacées. En dehors du bureau, personne ne se souvient de moi. Il est curieux de penser que j'ai jadis été si heureux ici... et si plein d'espoir. Il y avait bien toujours une sorte d'enfer au fond de mon cœur, mais je maîtrisais ses flammes. Hier, me trouvant à l'hippodrome, je m'arrêtai un moment à la place même où j'ai vu Evie pour la première fois. Pauvre petite Evie ! Comme vous aviez raison ! C'était folie de ma part de penser qu'elle pourrait jamais gravir mon calvaire. Mon excuse est que je ne m'imaginais pas qu'il dût être si raide. J'espérais même qu'elle ne s'apercevrait jamais qu'il y eût un calvaire. Les mots qu'elle m'écrit prouvent encore une ignorance pitoyable de la véritable situation. Je ne sais si je pourrai partir avant le début d'octobre. Mais quand je m'embarquerai, tout sera en bonne voie pour ce que je considère quelquefois comme ma résurrection. »

Ces lettres, et d'autres du même genre, Miriam les partageait consciencieusement avec Conquest. C'était une partie de la promesse qu'elle lui avait faite dans son cœur de ne rien lui cacher, sinon ce qui, de sa propre histoire, était sacré et scellé à jamais. Dans l'élan qui la portait à donner sa vie comme une rançon pour celle de Norrie Ford, elle était avide de le faire sans réserves ni regrets, sans regards en arrière. Conquest pouvait bien s'y laisser prendre sans encourir le reproche de fatuité.

Et peu à peu, il se défaisait de ses anciens préjugés. Insensiblement, il en vint à comprendre que faire effort pour charmer Miriam en faisant parade de tous ses avantages extérieurs, c'était comme faire appel à la grâce divine.

Il eut un long progrès à faire, à la fois en intelligence et sensibilité, pour voir l'amour, le mariage, le cœur féminin, et autres questions de même nature, d'un point de vue différent. L'amour, en particulier, commença à lui apparaître comme quelque chose de plus que l'approbation absolue accordée à un objet que l'on veut acquérir. Le simple fait que cette femme, qu'il espérait encore conquérir par une prouesse, pouvait venir à lui de son propre mouvement, opérait en lui une transformation. Si elle devait jamais lui appartenir par intérêt, par amour ou pour toute autre raison, il s'était attendu à en être fier : il n'avait jamais rêvé de ce curieux bonheur, qui le rendait presque humble.

C'était une nouvelle conception de la vie de penser qu'il y a des choses qui peuvent se donner, mais qui ne peuvent s'acheter, comme c'était une nouvelle révélation de sa personnalité de sentir qu'il y avait en son cœur desséché des trésors auxquels il n'avait jamais été fait appel.

Il fit cette découverte presque accidentellement.

— Au fond, ce que je suis venu vous dire, dit-il à Miriam un jour qu'ils marchaient côte à côte dans le parc, c'est que je pars demain pour l'Ouest... pour Omaha.

— Cela me paraît bien soudain ?

— Oui, assez. J'ai pensé à cela depuis quelques jours. C'est qu'on a retrouvé Amélie Gramm.

Elle s'arrêta dans un mouvement brusque d'interrogation, mais se remit aussitôt à marcher. C'était une chaude soirée de septembre, à l'heure où le crépuscule s'incline vers la nuit. Ils avaient laissé Wayne sur un de ses sièges favoris, et, ayant achevé leur promenade, ils revenaient le prendre pour rentrer. Il faisait juste assez sombre pour que le fin croissant de la lune se suspendît au-dessus de la ville, tandis que des lignes de fenêtres éclairées dans les hautes façades encadraient la cime des arbres.

— On l'a trouvée, vivant avec des nièces, par là-bas, continua-t-il à expliquer. Elle semble avoir parcouru la moitié du monde depuis la mort du vieux Gramm ; et maintenant elle a échoué à Omaha. Je suis frappé de voir en elle un esprit inquiet. Elle semble avoir des neveux et nièces un peu partout, et comme elle a les dix mille dollars que le vieux Chris Ford leur a laissés...

— Va-t-on la faire venir ici ?

— Impossible... elle est impotente, paralysée ou à peu près. Il faudra recueillir son témoignage sur place. Je veux être là. Il y a certaines questions qu'il est de la plus haute importance de poser. J'ai ruminé tout cela si longtemps que je saisis, je crois, toute la psychologie du drame.

— Je ne pourrai jamais vous remercier assez pour l'intérêt que vous avez pris à cette affaire, dit-elle après un court silence.

Il eut son rire bref, nerveux.

— Ni moi vous, pour m'avoir fourni l'occasion de le témoigner. Voilà où il y a de la bonté. Cela a créé pour moi un monde nouveau et fait de moi un homme nouveau. Si quelqu'un m'avait dit, l'hiver dernier, que je passerais tout l'été en ville, à travailler un procès criminel...

— Vous n'auriez pas dû. Je voulais que vous vous absentiez comme d'habitude.

— Pour moi ç'a été une saison très agréable. Mais peut-être avais-je d'autres motifs que vous.

— Je me figure que nos motifs étaient les mêmes.

La voix basse, la simplicité de la phrase, la signification qu'elle avait et celle qu'on y devinait, tout le fit trembler. Ce fut alors, peut-être, qu'il commença à voir très nettement la véritable nature de l'amour, aussi bien donné que reçu.

— Je ne crois pas que ce soit possible, hasarda-t-il, espérant l'amener à dire quelque chose de plus.

Mais elle ne répondit pas.

XXI

On était au milieu d'octobre quand Evie écrivit à Miriam, de Lenox, qu'elle viendrait à New-York pour recevoir Ford à son arrivée : elle la priait de lui donner l'hospitalité pour une nuit ou deux.

« Le fait est, écrivait-elle en confidence, que je suis mortellement inquiète, et il faut que vous m'aidiez à voir clair à travers cette masse enchevêtrée d'opinions différentes. Tout le monde est si bizarre : ils passent tous leurs temps à faire allusion à des choses qu'ils se refusent à expliquer, comme s'il y avait un mystère. Ah ! je voudrais bien pouvoir parler de tout cela à Billy. Bien entendu, c'est impossible, étant donnée la situation. Tout de même, j'entends rester fidèle à Herbert le plus longtemps possible, mais il me rend la tâche bien difficile. Enfin, comptez sur moi le 29. »

S'il y avait dans cette lettre de quoi troubler Miriam, ce n'était pas la pensée qu'Evie pût abandonner Ford, ou que Ford pût en souffrir, qui l'alarmait le plus. Il y avait quelque chose en elle qui criait l'épouvante devant la possibilité de voir Ford de nouveau libre. Si sa force avait jailli abondamment de l'espoir de faire réussir ce qu'elle avait d'abord entravé, la ruine du mobile qui la guidait la laissait faible, mais pire que cela encore était la conscience de n'avoir, en essayant de vider complètement son cœur de ses désirs, purifié que la surface. C'était donc pour reprendre confiance, plus que pour le mettre au courant, qu'elle lui a Conquest des fragments de la lettre d'Evie, le soir où il revint d'Omaha. Il était venu pour lui annoncer son succès. Qu'il apportât de bonnes nouvelles, c'était évident, à voir son visage quand il entra dans le salon : et, craignant presque de les entendre, elle avait abordé avant tout le sujet de son inquiétude à propos d'Evie.

(A suivre.)

Toute demande de changement d'adresse doit mentionner l'adresse précédente.

---

†

Monsieur Jacques Wæber-Bulliard et ses enfants, à Treyvaux, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très chère épouse et mère

MADAME

Séraphine Wæber-Bulliard

décédée le 27 novembre, après une courte et douloureuse maladie, à l'âge de 39 ans, munie des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu à Treyvaux, jeudi 30 novembre, à 8 ¼ heures.

R. I. P.

Dentiste

H. DOUSSE D. D. S.

BULLE

de retour

Sommelière

est demandée pour le 15 décembre, dans un café de Bulle. Bonnes références exigées.

S'adresser sous P 1968 B à *Publicitas S. A., Bulle.* 5402

GARÇON

de 14 ans, très actif, désire place d'apprenti coiffeur où il serait logé et nourri. 5515

Adresser offres à Mme ILLIG, *Terreaux, 12,* **Lausanne.**

Perdu, dimanche, à Pérolles

une sacoche

contenant un chapelet, etc.

Rapporter contre récompense, **Pérolles, 73, 2me étage.**

UN BON

ouvrier cordonnier

est demandé pour tout de suite, à l'atelier de ressemelage, **L. Zeisler,** *rue de l'Hôpital, 23,* **Fribourg.** 5521

La Fabrique
DE
Chocolats de Villars
demande quelques
OUVRIÈRES
propres et habiles

Se présenter personnellement au bureau, entre 11 heures et midi.

Domaines à louer

(Haute-Savoie), près Genève.

S'adr. par écrit à Mme Wuarchex, à **Contamine-s.-Arve** (Haute-Savoie). 5343

On demande à louer

dans importante localité un

MAGASIN D'ÉPICERIE

Reprise au comptant. Chiffres d'affaires au moins 30.000 fr.

S'adresser sous P 5653 F à l'agence *Publicitas S. A., Fribourg.* 5518

A vendre un beau

chien Dobermann

âgé de deux ans.

S'adresser à **Louis Perroud, à Echarlens.** 5528

Vétérinaire Maillard
de retour
du service militaire

On demande

A PLACER

comme **volontaire,** jeune fille de bonne famille, âgée de 16 ans, parlant le français et l'allemand, dans bonne famille de commerçants de la ville de Fribourg.

Adresser offres sous chiffres J 4373 Lz à *Publicitas S. A., Lucerne.* 5500

Dans un magasin de la ville de Fribourg, on prendrait

une jeune fille

de 16 à 17 ans, pour s'occuper de travaux faciles. Elle aurait l'occasion de se mettre au courant du service du magasin et de la vente.

A la même adresse, **on demande une volontaire.**

Adr. offres par écrit, sous H 5614 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 5485

COLPORTEURS

actifs, sérieux, honnêtes, débrouillards, **possédant la patente pour visiter la clientèle particulière,** sont demandés pour le placement à domicile d'un superbe tableau artistique d'actualité (véritable document historique de la guerre européenne) dont la forte vente est assurée dans toute la Suisse romande. **Paiement comptant.**

Ecrire ou se présenter, entre 1 et 2 h., chez **A. Huguenin,** *15, rue Beau-Séjour,* **Lausanne.** 33824 L 5507

DEMOISELLE

demande occupation dans bureau. 5483

Ecrire sous P 5613 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

On demande

UNE JEUNE FILLE

de 18 à 20 ans, présentant bien, pour aider aux travaux du ménage.

S'adresser sous P 5466 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Bureau de la place **demande**

un apprenti

intelligent, éventuellement **UN AIDE,** pour faire les petits travaux courants, contre petit salaire. 5519

Offres sous chiffre P 5654 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

On demande, pour ménage soigné de trois personnes

BONNE

capable et connaissant la cuisine. Certificats exigés. Gages à convenir. 5527

Adresser offres sous P 5659 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Peter, Cailler, Kohler, Chocolats Suisses
S. A.
VEVEY

Emission de 105,000 actions nouvelles

Ensuite des résolutions votées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, du 27 octobre 1916, les porteurs d'actions et de bons de jouissance doivent faire valoir leurs droits de souscription, respectivement d'échange, du 15 novembre au 15 décembre 1916, auprès des domiciles suivants :

Lausanne : Banque Fédérale S. A. et ses sièges ;
Bankverein Suisse et ses sièges ;
Union de Banques Suisses, Lausanne ;
Brandenburg & Cie ;
Edmond Chavannes ;
Morel, Chavannes, Günther & Cie ;
Vevey : Banque Fédérale S. A. ;
Banque William Cuénod & Cie S. A. ;
Cuénod, de Gaudard & Cie ;
Montreux : Banque William Cuénod & Cie S. A. ;
Genève : Banque Fédérale S. A. ;
Bankverein Suisse ;
Union Financière ;
Chenevière & Cie ;
Paccard & Cie ;
Fribourg : Banque de l'Etat ;

contre présentation de leurs titres, qui seront estampillés.

Les domiciles ci-dessus tiennent à disposition les formulaires de souscription nécessaires et se chargent en outre de l'achat et de la vente des droits de souscription.

Il est rappelé qu'une action nouvelle du capital nominal de 100 fr., jouissance du 1er janvier 1917, peut être souscrite par :

le porteur de 2 actions contre versement de Fr. 100.— du 1er au 15 décembre 1916 et de Fr. 100.— du 1er au 15 février 1917.

Il sera délivré pour le premier versement un certificat provisoire de libération, certificat à restituer lors du second versement, contre remise du nouveau titre,

ou être échangé par :

le porteur de 2 bons de jouissance contre livraison — à effectuer du 10 au 31 janvier 1917 — des bons estampillés, ex-coupon N° 6.

Pour être au bénéfice du droit d'échange, les porteurs de bons devront faire estampiller leurs titres

avant le 15 décembre 1916

Les bons de jouissance qui n'auraient pas été estampillés pour l'échange seront remboursés le 30 avril 1917 par Fr. 125. — (Art. 5 des statuts) conformément à l'avis de dénonciation paru dans la « Feuille Officielle suisse du Commerce » du 30 octobre 1916. P 40703 V 5212

Vevey, le 10 novembre 1916.

Le Conseil d'administration.

Achetez le cube de l'extrait de viande

TESTON-COMP. Gümligen (Berne)

Vente aux enchères de bois d'affouage

Le soussigné vendra aux enchères publiques, **mercredi 29 novembre,** à *1 heure après midi :* 40 lots provenant de la démolition d'un bâtiment, plus 20 tas de branches. Paiement au comptant.

Rendez-vous des miseurs à la **Scie, François BERSET, à Autigny.** 5495-1487

AIGUISAGE
de lame de rasoir
genre Gillette

sur machine américaine. 10 cent. la pièce, contre remboursement.

OCH, frères, Genève, *représentant* **à Fribourg. A la Belle Jardinière,** Place de la Gare, *38.* 5443

Belles CHATAIGNES fraîches

10 kg. Fr. 6.50 franco ; 100 kg. Fr. 49.-, port dû.

Pâtes bon marché

Is. Spaghetti, maccaronis, nouilles, qual. extra, le paquet de 10 kg. Fr. 10.50 franco.

Pâtes tessinoises bonne qual.

le paquet de 10 kg. Fr. 9.50 franco.

Morganti & Cie, Lugano.

PENSION

pour 72 fr. par mois. 5278

Rue du Temple, 15.

Oignons de ménage

à partir de 50 kg.

Citrons & oranges

en caisses de 300 à 360 pièces à **à vendre,** avantageusement, la Cie suisse de Pailles et Pourrages, **BERNE,**

Téléphone 2727 rue Neuve, 37.

Frêne

Nous achetons en grume, belle qualité. 5510

Ecrire sous U 5891 L à *Publicitas S. A., Lausanne.*

Tour à fileter

est demandé à acheter pour tout de suite. 5520

Adresser offres, avec indication et prix, sous P 5655 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

On demande à acheter

motosaccoche-motocyclette

4-6 HP. évent. avec side-car.

Adresser offres avec derniers prix sous chiffres D 8172 Y, à *Publicitas S. A., Berne.*

Châtaignes

1er choix : 10 kg., Fr. 5.30 franco par poste ; 50 kg., Fr. 20 ; 100 kg., Fr. 40, port dû. 5427

Marioni, S., Claro (Tessin).

A VENDRE

2 truies portantes

pour le 1er décembre.

S'adresser à la **Ferme de l'Hôpital, Fribourg.**

A VENDRE

1 moule sapin

et **800 fagots** secs, chez **M. BOCHUD,** *Moulin-Neuf,* **Matran.** P 5607 F 5480

= Rythmique =
(Gymnastique Rythmique)
SOLFÈGE
(Méthode Jaques-Dalcroze)

Cours d'enfants depuis 6 ans, **Jeunes filles, Dames, Messieurs.**

Cours du soir pour adultes — **Lundi et jeudi** — 7, *avenue de Rome.* Renseignements, inscriptions de 6 h. à 6 h. 30, par **M. Th. APPIA,** prof. diplômé. 5513

Prix de guerre

DERNIÈRE SÉANCE

offerte par les jeunes filles du cercle d'études de St-Nicolas

AU PROFIT DES

Œuvres paroissiales de Saint-Nicolas

Dans la grande salle de la Grenette

Le jeudi 30 novembre à 4 heures

LE CŒUR DE JEANNE D'ARC

pièce dramatique en 3 actes et 3 tableaux, par Jehan GRECH

Les chœurs seront exécutés par les enfants de l'Orphelinat de la Le piano sera tenu par M. Hug, directeur de l'Orphelinat

PRIX DES PLACES : Réservées, 3 fr. ; premières, 2 fr. ; secondes, 1 *Demi tarif pour les enfants*

Maison spéciale
pour Soieries et Velours

Riche assortiment des tissus les plus modernes pour manteaux, robes, blouses, toilettes de ville et de société.

E. Jucker & Cie
Berne, Place du Théâtre

DOMAINE A LOUER

On offre à louer à ferme, pour entrer en jouissance le 22 février 1918, un domaine de la contenance d'environ 96 poses, en très bon état, situé à Ormens, avec bâtiment d'exploitation spacieux, grange et porcherie neuves.

S'adresser le samedi, dans la matinée, à **M. Charles Weck,** *Grand'Rue. N° 17,* **Fribourg.** P 5522 F 5371

Pour raison de santé et prochain départ, **à remettre,** à La Chaux-de-Fonds, à de très favorables conditions

GRANDE PENSION

située au centre des affaires, belle et bonne clientèle. Nombreuses années d'existence. Vieille renommée. Bonne cave. Gain assuré. Conviendrait pour cuisinière ou personne avec famille. Très belle affaire à reprendre et absolument sérieuse.

S'adr., pour tous renseignements, **Pension Kœhli.**

RHUMATISMES

L'Antalgine guérit toutes les formes de rhumatisme, même les plus tenaces et les plus invétérés. Prix du flacon de 120 pilules, **6 fr.,** franco de port et d'emballage, contre remboursement. 3472-887

Pharmacie Barbezat
PAYERNE

Brochure gratis sur demande

MISES DE BOIS

La commune de Courtilleus exposera en mises publiques, le **mercredi 29 novembre prochain,** dès 1 heure de l'après-midi : 15 m³ de bois propre à billons et à construction, ainsi que 50 tas de branches.

Rendez-vous des miseurs à la Gottalaz.

Courtilleus, le 27 novembre 1916. P 5651 F 5516

Par ordre : **Le secrétaire communal.**